CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E162361** **VALABLE JUSQU'AU** **22/03/2027**

ÉDITÉ LE 19/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2009

Raison sociale : CONCEPT BOIS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 14/02/2025

Capital : 10 000

4 PLACE DES MARRONNIERS
45170 BOUGY-LEZ-NEUVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 2009 B348

Siret : 511 289 936 00029

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0029598

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB11211787

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TDCB11211787

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 02 38 52 18 15 **Fax :**

Portable : 06 33 96 49 79

Responsabilité légale :
BELLANGER OLIVIER GÉRANT

Site Internet :

E-mail : boconceptbois@hotmail.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 355 723 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	4	23/03/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/11/2026 10:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.